LES SITES INFINITRADE.COM - INFINI-TRADE.COM - INFINITRADE4.COM - INFINITRADE.CO

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Les sites proposent comme une multitude d'autres des opérations de trading. Ils ne sont évidemment pas sur la liste blanche de l'AMF. Ils ne peuvent donc, en théorie, proposer le moindre produit aux épargnants français. Nos recherches ont permis d'établir qu'il s'agit de sites frauduleux. Ce secteur d'activité du supermarché de l'arnaque a connu un développement considérable !

Les sites internet

Le site infinitrade.com

Il a été créé le 18/01/2003. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/infinitrade.com

Le site infinitrade4.com

Le whois n'est plus accessible.

Le site infini-trade.com

Le whois mène à un site hébergé par la société chinoise ALI BABA depuis décembre 2025.

Nous n'avons pas le whois pour la période 2020 à 2024

Le site infinitrade.co

le whois n'est plus accessible.

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Il est utilisé comme "porte d'entrée" le site tradingacademy360.com

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 01 86 65 09 27
Le numéro 01 86 65 09 68
Le numéro 01 86 65 09 72
Le numéro 06 84 97 35 40
Le numéro 07 55 53 89 92
Le numéro 07 55 53 90 17
Le numéro 359 24 48 63 89
Le numéro 359 24 92 93 71
Le numéro 359 24 96 33 42
Le numéro 44 20 38 07 62 23
Le numéro 44 77 23 72 80 64
Le numéro 44 77 81 52 19 30
Le numéro 44 78 43 61 28 76
Le numéro 44 79 40 29 91 16
Le numéro 44 79 83 30 57 51
Le numéro 44 20 87 62 23

Les numéros 359 sont utilisés en Bulgarie.

Les faux noms

Les sites utilisent :

- M. Bernard DE CAZAL
- M. Peter KLEMENT

- Mme Estelle AMIOT
- M. Christophe DELAGE
- M. Clemen GARNIER
- M. Anthony GONCALVES
- M. Myrah WATSON

Il y en d'autres selon l'article de la FCA.

Les alertes

Nous publions une alerte :

https://www.signal-arnaques.com/scam/view/216451

Les produits

Il est proposé d'effectuer du trading

Les règlements

Les sites utilisent :

Un compte autrichien ayant l'IBAN AT78 1200 0100 2475 5836 ouvert au nom de la société ORION HANDELS GMBH
Un compte belge ayant l'IBAN BE49 3200 4583 1671 ouvert au nom de GHEORGHE ILIE GITI
Un compte tchèque ayant l'IBAN CZ52 3060 0000 0002 0000 7223 ouvert au nom de TICHODROMA SRO

La société a été créée le 11/05/2020 et radiée le 27/03/2025. Nous publions sa fiche d'identité :

https://www.finmag.cz/obchodni-rejstrik/ares/09146547-tichodroma-s-r-o-v-likvidaci

Les informations juridiques

Le site infinitrade.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 20/02/2020.

Le site infinitrade4.com est inscrit sur la liste noire de l'AMF depuis le 18/01/2021.

https://protectepargne.amf-france.org/acteurs-listes-noires/forex/wwwinfinitradecom

Il est inscrit depuis le 07/05/2020 sur la liste noire de la FCA (autorité de contrôle anglaise) :

https://www.fca.org.uk/news/warnings/infinitrade

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.